

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2020\_2\_3**

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille vingt , le mardi 25 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 17 Février 2020

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LEGEAY Nicolas

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de 2019.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 au budget primitif de 2020, pour la somme de 120 753,98 € au compte 1068 et le solde soit 74 852,67 € au R002.
- Décide d'affecter le déficit d'investissement 2019 au budget primitif 2020, pour la somme de 127 043,98 € au D001;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 25/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot